



COMMISSION PARTITAIRE MUTUELLE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2004

Cette commission donne son avis sur la gestion des comptes de la mutuelle pour ce qui concerne les salariés et les retraités du groupe CASINO. Nous avons été convoqué pour faire face à une très forte dégradation des comptes de la mutuelle qui mettait en péril son équilibre financier et de fait de sa survie à terme.

Cette dégradation est due :

- **Au décisions gouvernementales de déremboursements,**
- **A l'explosion des dépassement des honoraires des médecins,**
- **Et à la forte augmentation des dépenses hospitalières et optiques.**

Ces déficits sont encore plus importants pour les retraités qui sont au niveau 1. (Dépenses supérieures de plus de 30% aux cotisations).
Devant cette situation risquant de mettre à mal notre accord d'entreprise sur la mutuelle, la CFDT a fait des propositions permettant d'équilibrer les comptes en faisant contribuer tous les acteurs et partenaires de cette mutuelle et en fonction des déficits :

La direction, les retraités et les salariés actifs.

Nous savons bien que dès que seront connues les nouvelles dispositions pour la sécurité sociale il faudra sans doute encore prendre de douloureuses décisions. Les propositions de la CFDT ont été adoptées à l'unanimité moins une voix.

Mais au 1^{er} juillet les cotisations augmenteront de la façon suivante :

Retraités	Niveau 1	+ 10 %
	Niveau 2	+ 3 %
	Niveau 3	+ 2 %
Salariés actifs	Niveau 1	+ 1 %
	Niveau 2	+ 5 %
	Niveau 3	+ 1 %

La direction paiera sa part d'augmentation sur le seul niveau qui la concerne donc niveau 1 qui est le seul niveau qui n'est pas déficitaire pour la catégorie des salariés actifs.

**LA CFDT A SU FAIRE PASSER CES IDEES :
SOLIDARITE - RESPONSABILITE**